

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022 -

DÉCISION N° 22 - 07 - 050

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 octobre 2022 s'est réuni le mardi 18 octobre 2022 à partir de 9 heures 45 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 2 : L'avenant au marché de reconstruction d'un remisage et local d'alerte au centre de Montbrison – Lot 2 « charpente métallique ».

📁 Avenant n°2 au lot n°2 « Charpente Métallique » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

TRAVAUX EN MOINS VALUES

- | | |
|---|-----------------|
| - Suppression article 007 - Lisse de fixation des précadres | - 8 330,70 € HT |
| - Suppression article 008 - Ossature portes | - 5 182,70 € HT |
| - Suppression article 009 - Chevêtres | - 1 338,12 € HT |
| - Suppression article 010 - Réalisation de chevêtre dans couverture existante | - 2 435,28 € HT |

Montant total de travaux en moins-value - 17 286.80 € HT

TRAVAUX EN PLUS VALUES

- Démontage de garde-corps existant sur la mezzanine n°2	+ 367,08 € HT
- Modification d'un garde-corps existant, reprise soudure et peinture	+ 367,08 € HT
- Pose d'un chevêtre sur une des portes sectionnelles	+ 4 402,24 € HT
Montant total de travaux en plus-value :	+ 5 136.40 € HT

Le montant global de ces modifications représente une moins-value globale de 12 150,40 € hors taxe (14 580,48 € TTC), soit une diminution de 12,54 % du montant HT du marché après l'avenant n°1 qui passe de 96 876,79 € HT (116 252,15 € TTC) à 84 726,39 € HT (101 671,67 € TTC).

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve la proposition d'avenant au Lot n° 2 « *charpente métallique* » relatif au marché de reconstruction d'un remisage et local d'alerte au centre de Montbrison et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE